

MENTION
ACOUSTIQUE

PARCOURS

Acoustique de l'environnement : transport, bâtiment, ville

— DEVENIR DES DIPLÔMÉ·E·S —

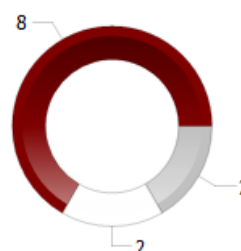
Situation professionnelle au **1er décembre 2019**,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 12



Situation professionnelle au **1er décembre 2020**,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 12



Taux d'insertion
à 18 mois : 92%
à 30 mois : 80%

■ En emploi □ En recherche d'emploi et en promesse d'embauche ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- ingénieur acousticien
- chargé d'étude en acoustique et vibrations
- ingénieur en acoustique environnementale
- acousticien recherche et développement
- ingénieur acoustique et vibration automobile
-
- chargé d'étude en acoustique
- ingénieur d'étude acoustique
-

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi

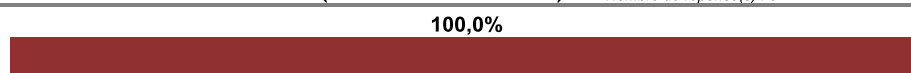
Nombre de réponse(s) : 8



■ Tout à fait ■ Plutôt oui ■ Plutôt non ■ Pas du tout

Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 8



■ Oui ou Plutôt oui (D. et N.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement D.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement N.) ■ Non ou Plutôt non (D. et N.)

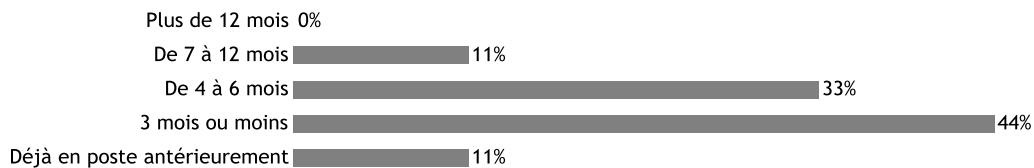
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 8

- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 37,5 %
- Concours de la fonction publique 12,5 %
- Suite à un stage 25 %
- Candidature spontanée 25 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

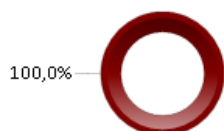
Nombre de réponse(s) : 9



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 9



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

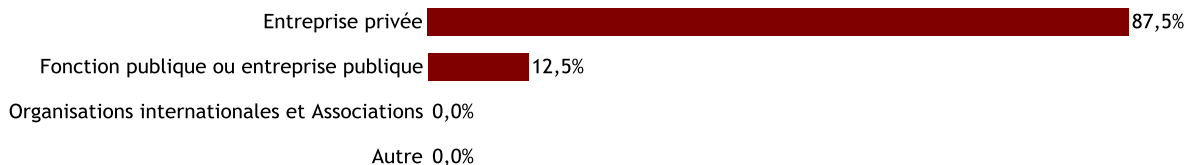
Nombre de réponse(s) : 9



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

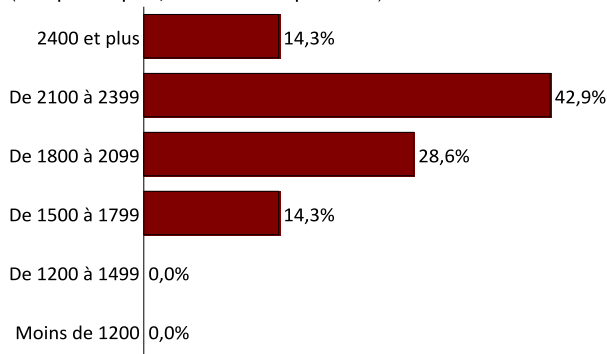
Employeur

Nombre de réponse(s) : 8



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 7



Salaire médian : 2111 euros

Salaire moyen : 2125 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 8

